

BORDEREAU DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Solde de 13% affectée aux établissements de formations technologiques et professionnelles
Décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

COMMENT EFFECTUER VOTRE VERSEMENT 2021 AUPRES DU LYCEE COSTA DE BEAUREGARD DE LA FONDATION DU BOCAGE?

- 1 Remplir et envoyer le bordereau de versement ci-dessous au Lycée Costa de Beauregard (également téléchargeable sur <https://www.fondationdubocage.org/taxe-apprentissage>).
- 2 Effectuer votre versement de taxe d'apprentissage
Par chèque, à l'ordre de La Fondation du Bocage et envoi postal, à Lycée Costa de Beauregard, Service Comptabilité – A l'attention d'Emilie Besnard, 340 Rue Costa de Beauregard, 73 000 Chambéry.
Par virement, IBAN : FR76 3000 3005 7000 0372 7372 569
BIC ADRESSE SWIFT: SOGEFRPP/ Banque SG CHAMBERY COLONNE (00570)
En indiquant le libellé "Taxe d'apprentissage", accompagné d'un mail à Emilie Besnard (e.besnard@fondation-du-bocage.org) prévenant du montant et de la date du versement, accompagné du bordereau de versement, ou en indiquant le nom de l'entreprise, son SIRET et l'adresse à laquelle envoyer le reçu libératoire.
- 3 Le Lycée Costa de Beauregard vous adresse par email votre reçu libératoire dans les meilleurs délais.

BORDEREAU DE VERSEMENT À RETOURNER À:

Lycée Costa de Beauregard, Service comptabilité, à l'attention d'Emilie Besnard, 340 Rue Costa de Beauregard, 73000 Chambéry ou e.besnard@fondation-du-bocage.org.

Votre entreprise :

Raison Sociale :

Adresse :

CP : Ville :

N° de SIRET :

Contact dans l'entreprise:

Madame Monsieur

Nom et prénom :

Téléphone :

Email :

Montant de votre versement au Lycée Costa de Beauregard :

euros

Modalité de versement :

- Chèque : à l'ordre de la Fondation du Bocage
 Virement: IBAN : FR76 3000 3005 7000 0372 7372 569

A l'issue de la réception de cet engagement et de votre versement, nous vous enverrons un reçu libératoire. Nous vous remercions de votre précieux soutien au Lycée Costa de Beauregard de la Fondation du Bocage.